



INSCRIPTION

L'inscription est valable une année (de septembre à août).

Il est **obligatoire** de remplir une fiche de renseignements. Les responsables légaux de l'enfant doivent fournir les papiers suivants :

- ⇒ Mutuelle
- ⇒ Assurance
- ⇒ Sécurité sociale
- ⇒ Attestations de vaccinations à jour.

TARIFICATION/FACTURE

Le versement d'une cotisation est **obligatoire** pour pouvoir s'inscrire et participer ainsi aux animations du centre.

En plus de l'adhésion, une participation financière aux activités et aux sorties peut être réclamée (les tarifs sont établis par décision L2122, affichée à l'entrée de la structure).

Les sorties et activités sont facturées après chaque session. Les factures sont à régler au **Trésor Public**.

LES REPAS

Une restauration est mise en place pour les jeunes fréquentant la structure à la journée, c'est-à-dire les jeunes qui ont une activité le matin et l'après midi.

Il est possible de déjeuner à la Résidence des Personnes Agées entre 12h et 13h30 le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi. Le jeudi, nous ne pouvons pas déjeuner à la RPA ; cependant, les jeunes peuvent déjeuner à Clemenceau en apportant leur pique-nique.

Le responsable légal doit :

- ⇒ préciser sur la fiche d'inscription si le jeune suit un régime alimentaire particulier (allergie, régime sans sel, pas de viande, sans porc...) et se mettre en contact avec la direction du centre de loisirs.

Les repas sont à réserver avant le début de la session au service jeunesse lors des permanences d'inscription. Tout repas réservé sera facturé.

FONCTIONNEMENT

1. HORAIRES

- **Atelier hebdomadaire : atelier danse**

L'atelier fonctionne le mercredi de 17h30 à 18h30 au centre Savale pour les 11-17 ans.

- **Vacances scolaires :**

- 9h30 à 12h00 *
- 13h30 à 17h30 *

Les jeunes inscrits à la journée avec repas devront être présents de 9h30 à 17h30.

Pour les sorties à la journée, le rendez-vous est prévu à 9h30 et le retour à 17h30 (prévoir un pique-nique)*.

L'accueil a lieu à l'école élémentaire Georges Clemenceau (rue Pierre Lefebvre).

(* sauf journées exceptionnelles)

2. TEMPS D'ACCUEIL

L'accueil s'effectue :

- de 9h30 à 10h00 le matin
- de 13h30 à 14h00 l'après-midi

Ce qui permet une arrivée échelonnée sur la structure.

3. LES PLANNINGS

A chaque session, un planning est proposé pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Certaines animations sont ciblées pour certaines tranches d'âges, comme par exemple les 11 - 13 ans et les 14 - 17 ans.

Comment bien remplir ton planning ?

- ⇒ Lis-le attentivement, choisis tes activités et numérote-les dans l'ordre de préférence. **Si tu ne choisis qu'une activité et qu'elle n'est plus disponible, nous ne pourrons pas t'en attribuer d'autre.**
- ⇒ Rapporte ton programme aux permanences d'inscriptions (les dates figurent toujours sur le planning). **Aucun planning ne sera accepté avant les dates des permanences.** Ton planning définitif te sera envoyé dans les jours suivants.
- ⇒ Recommandations :
 - Pense à lire le descriptif des activités (horaires exceptionnels, pique-nique, tenue, etc...)
 - Ne choisis pas deux fois la même sortie.
 - Ne choisis pas plus de trois sorties par semaine.
 - L'inscription à une activité de type « stage » implique ta présence **tous les jours où l'activité est programmée.**
 - Aucun échange d'activité ne sera accepté. Toute absence doit être signalée à l'avance. Si tu ne préviens pas une absence à une sortie, celle-ci te sera facturée.
 - Aucun remboursement ne sera effectué sans motif sérieux.

4. RETARD ET ABSENCES

- ⇒ Aucun retard aux activités ne sera admis, sauf en cas de raison valable et signalement préalable. Toute absence temporaire ou prolongée devra être signalée au 02.32.12.31.74 (service jeunesse). Dans le cas contraire, la Ville se réserve le droit de considérer l'absence comme définitive et céder ainsi la place à un(e) autre bénéficiaire.
- ⇒ La participation à une activité est obligatoire du début à la fin (sauf pour raison personnelle justifiée **par écrit par les parents**).
- ⇒ **Toute absence non justifiée et non signalée à une activité payante sera facturée à la famille.**

5. SOINS

Les jeunes arrivant avec une maladie contagieuse (grippe, gastroentérite,...) ne sont pas admis sur le centre de loisirs et aucun médicament ne sera administré, sauf cas particulier à déterminer en accord avec les responsables légaux, le médecin de famille et les responsables de la structure. Dans ce cas, une ordonnance médicale sera demandée.

En cas de maladie survenant lors d'une animation ou sortie, le directeur appellera les parents. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous ferons appel aux services d'urgences (SAMU ou Pompier). Les parents seront prévenus au plus vite.

6. COMPORTEMENT

- ⇒ Il est formellement interdit de fumer dans la structure, lors des animations, sorties et camps.
- ⇒ Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites pour les jeunes qui participent aux animations, sorties et camps.
- ⇒ Tous les objets personnels amenés sur la structure sont sous la responsabilité du jeune.
- ⇒ Durant les animations et les activités, les jeunes ne peuvent pas utiliser leur lecteur mp3, console de jeux, téléphone.
- ⇒ Une tenue correcte et adéquate aux activités est exigée.
- ⇒ Un comportement négatif se traduisant par des impolitesses ou des agressions en tout genre est INACCEPTABLE.
- ⇒ Afin que cela soit agréable pour TOUS, il est impératif que CHACUN respecte les AUTRES.
- ⇒ Le matériel est la « propriété » de TOUS. Il doit être utilisé et rangé avec précaution afin de durer dans le temps.
- ⇒ Les lieux et les véhicules utilisés sont à notre disposition : Ils sont donc rendus propres et appréciés par NOS SOINS.
- ⇒ Les boissons énergisantes (type redbull) sont strictement interdites sur la structure.

Tout NON RESPECT ou IGNORANCE de ces différents chapitres entraînera des sanctions. Toute dégradation VOLONTAIRE des lieux, véhicules ou matériel sera facturée à ta famille. L'équipe de Destination 11/17 se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement les fautifs après entretien. Les parents en seront alors avisés par courrier.

7. MODE DE TRANSPORT

Lors des sorties, trois modes de transport sont possibles :

- ⇒ **Véhicules 9 places** : deux véhicules 9 places (petite camionnette) sont disponibles sur chaque session. Ces véhicules sont conduits par les animateurs. L'animateur est le conducteur du véhicule et il est responsable des 8 jeunes qui sont à bord. Tout le monde est attaché (ceinture de sécurité) et doit rester calme lors des déplacements.
- ⇒ **Car** : les grandes sorties s'effectueront en autobus via une compagnie de transport. Lors des déplacements tout le monde est assis et attaché (si ceinture dans le car).
- ⇒ **Bus** : les sorties dans Rouen seront réalisées au moyen des transports en commun (TCAR).



Le Maire,
Et par délégation, Madame Catherine HOUX
Adjointe au Maire chargée de la jeunesse

Parents ou représentant légal :

Je soussigné(e) :
Représentant légal de certifie avoir pris connaissances des termes
du présent règlement.
Fait à le
Signature(*)

Jeune participant :

Je soussigné(e) : certifie avoir pris connaissances des
termes du présent règlement.
Fait à le
Signature (*)

(*) faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »